

Jean Rochand, châtelain de Saint-Symphorien-le-Château, Clément Court, son prédécesseur, et Jean Dupré, leur lieutenant, vis-à-vis des justiciables du chapitre de Saint-Jean et de la dame d'Harcourt. Mais cette dernière adressa, de concert avec le chapitre, des plaintes au conseil du roi, qui ordonna au juge du ressort d'informer sur les faits incriminés (3 décembre 1412) (1).

Quelques années plus tard, le maître des eaux et forêts de la province du Lyonnais troubla aussi la dame d'Harcourt dans la libre jouissance de ses droits de chasse, de pêche et de coupe de bois, dans ses terres et seigneuries. Mais Isabeau fit reconnaître ses droits devant le conseil du Roi et obtint de Charles VII des lettres portant défense au maître des eaux et forêts de la troubler à l'avenir dans ses possessions (19 avril 1430) (2).

Isabeau d'Harcourt paraît avoir fait sa résidence favorite au château du Châtelard en Dombes, dont l'usufruit lui avait été donné par son mari, le 8 novembre 1394. C'est pareillement près de Trévoux qu'elle fit bâtir, vers 1415, le château de Fourquevaux. Aussi fit-elle diverses fondations pieuses ou charitables dans cette contrée.

Isabeau d'Harcourt possédait aussi à Saint-Symphorien-le-Château, une maison, un jardin, la leyde de la grenette (3), avec une rente noble de 200 livres, appelée du Saint-Esprit et deux prés de 500 livres de revenu.

Ces fonds et ces rentes lui servirent à faire l'une des plus curieuses fondations que nous ayons remarquées dans l'histoire de la société féodale. Vers l'année 1403,

(1) *Archives historiques du département du Rhône*, IV, p. 395.

(2) *Archives du département du Rhône. Esther*, f° 139.

(3) *Taxe levée sur les marchandises apportées dans les foires et marchés.*